



Menace de saisie d'huissier de justice

Par **Beaujp**, le **07/02/2008 à 18:49**

Bonjour , mon fils majeur , au moment de faits, a commis des dégradations ravec "un camarade" sur un véhicule. Il a été condamné par le tribunal de grande instance a une peine de travail d'interet general & 500 € derndédomagement . La victime a donc percu (500 € x2 soit 1000 €.
rnNous venons de recevoir une lettre d un huiisier de justice , menacant rnmon fils de saisie sur salaire et de saisie du véhichule , si il ne rns'acquittait pas de la somme de 842 € (842 : 2 =421 €) cet huissier serait rnmmandaté par l'assurance ... rnSur la lettre de l huissier ,qui n'est d'ailleurs pas arrivée en recommandé ,rne figure aucune reference au jugementrnEst ce normal ? Doit on payer ? rnMerci de votre réponse .

Par **Jurigaby**, le **07/02/2008 à 20:02**

Bonjour.rnrnN'importe comment, le jugement est exécutoire donc l'huissier est dans son droit.rnrnJe vous conseille vraiment de payer..